



Remboursement frais d'agence

Par **alicali_old**, le **16/09/2007** à **18:39**

bonjour, rnje devais louer un appartement via une agence immobilière pour le 1er septembre. apres signature du contrat, l'agence encaisse mon chèque de 400€ defrais d'agence. or il s'est avéré que l'appartement ne serait pas libre au 1er septembre comme prévu mais au 1er octobre. je décide donc de rompre mon contrat avec l'agence pour annonce mensongère. Le propriétaire de l'appartement étant un ami de ma famille me propose de me louer l'appartement plus tot que mrévu sans finalement passer par l'agence. Mais l'agence refuse de me rendre les 400€ du fait de l'annonce mensongère et lmenace de se retourner contre moi. Quels sont les risques que j'encoure et pour quel motif? Puis-je récupérer mes 400 €?rnmmerci